Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Annexe dem 18

LOCHES
Un art de vivre, une qualité de vie

Note de présentation du Budget Primitif 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2022

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Préambule : Le budget primitif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1er janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, s'y trouvent les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le budget primitif étant voté après le vote du compte administratif 2021, les résultats comptables de l'exercice 2021 sont intégrés au budget primitif 2022.

I. Eléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget primitif 2022 de la ville s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire majeure liée à l'épidémie du Covid-19 qui a engendré une crise économique violente en 2020, et dont les soubresauts sont toujours perceptibles. Toutefois en 2022, le pays devrait connaitre une reprise de la croissance qui est estimée à 4%.

La population municipale est de 6 735 habitants au 31 décembre 2021.

II. Priorités du budget

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), de reprise de l'inflation et de perte d'autonomie fiscale, la stratégie financière de la commune consiste à maitriser les charges de fonctionnement afin de conserver une forte capacité d'autofinancement. Le maintien d'une forte capacité d'investissement est primordial pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maitrisant l'endettement de la commune.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

III. Ressources et charges de la section de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 9 250 005.00€ pour l'exercice 2022.

Chapitre comptable	Montant crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Montant inscrit au budget primitif 2022
011 Charges à caractère général	2 265 000.00€	2 300 000.00€
012 Charges de personnel	4 400 000.00€	4 500 000.00€
014 Atténuations de produits	5 000.00€	5 000.00€
65 Autres charges courantes	383 595.00€	400 000.00€
66 Charges financières	337 500.00€	325 000.00€
67 Charges exceptionnelles	29 802.00€	30 000.00€
022- Dépenses imprévues	20 000.00€	0.00€
68-Provisions semi-budgétaires	53 500.00€	50 000.00€
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	**7 494 397.00**	**7 610 000.00€**
023 Virement à la section d'investissement	522 718.00€	670 805.00€
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	918 000.00€	969 200.00€
Total des opérations d'ordre (2)	**1 440 718.00**	**1 640 005.00€**
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	**8 935 115.00€**	**9 250 005.00€**

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires…)

Ce budget reste géré au plus juste, mais en raison de l'inflation et du nouveau marché de fourniture de repas (restauration scolaire, ALSH, centre d'hébergement) ce chapitre bénéficiera d'une légère augmentation en comparaison de 2021 et est budgétisé à hauteur de 2 300 000€, afin de conserver une bonne qualité de fonctionnement des services.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

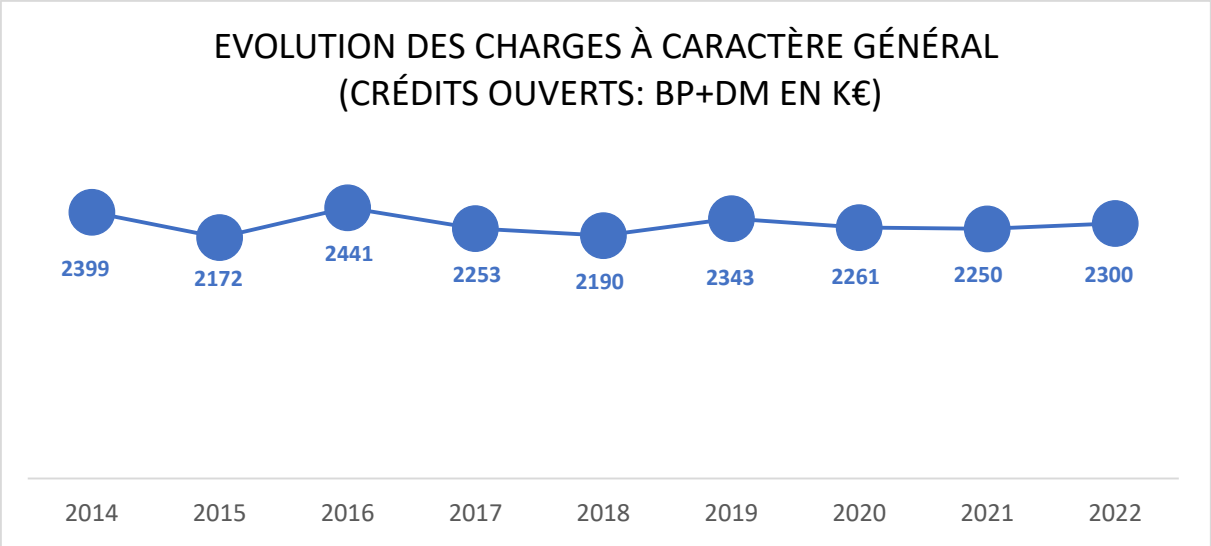

❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre qui comptabilise la masse salariale propre (agents permanents employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale…) a été évalué à 4 500 000.00€ pour 2022.

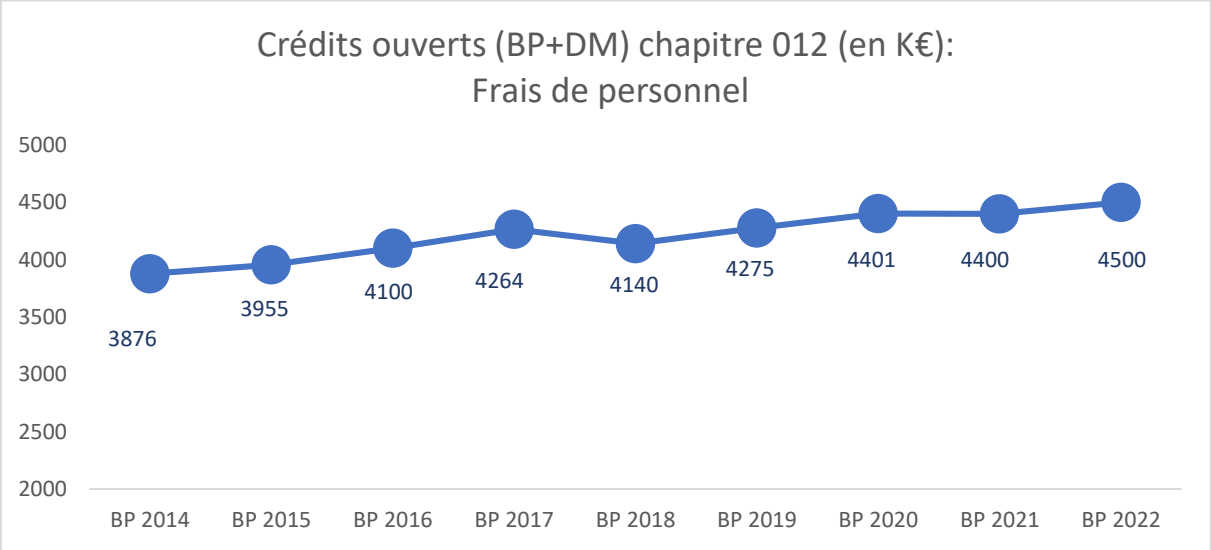

❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable qui comprend les indemnités versées au élus, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville est estimé à 400 000.00€.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre comptable sont budgétisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). Ces dépenses sont estimées à 325 000.00€.

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont été évaluées à 30 000.00€. Il s'agit notamment des annulations de titres sur exercice antérieur, des amendes fiscales ou pénales et des secours ou don d'urgence mais également de la budgétisation du reversement d'un leg au CIAS selon les volontés du défunt.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 600 000.00€
- Etalement charge frais Covid-19 : 16 245.00€
- Etalement charge indemnité remboursement anticipé ancien emprunt toxique : 352 955€
- Du virement à la section d'investissement : 670 805.00€

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Montants inscrits au budget primitif 2022
013 Atténuations de charges	33 000.00€	35 000.00€
70 Produits des services	506 800.00€	411 200.00€
73 Impôts et taxes	5 209 645.00€	5 530 800.00€
74 Dotations, participations	2 517 763.00€	2 431 400.00€
75 Autres produits de gestion courante	101 900.00€	126 400.00€
76 Produits financiers	267 205.00€	267 205.00€
77 Produits exceptionnels	29 802.00€	275 000.00€
78 Reprises provisions semi-budgétaires	207 000.00€	108 000.00€
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	**8 873 115.00€**	**9 185 005.00€**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 000.00€	65 000.00€
Total des opérations d'ordre (2)	**62 000.00€**	**65 000.00€**
R002 Résultat reporté	0.00€	0.00€
Total résultat reporté (3)	**0.00€**	**0.00€**
Total des recettes de fonctionnement (1+2+3)	**8 935 115.00€**	**9 250 005.00€**

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes, par nature fluctuantes, sont estimées à 35 000€

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune : billetterie des spectacles de la saison culturelle, produits de la restauration scolaire, produits du Centre de Loisirs, vente de repas du centre d'hébergement
Mais également les redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux), les concessions du cimetière.

Compte tenu de ces éléments, et au regard du contexte sanitaire qui reste incertain, ces produits sont estimés à 411 200€ pour l'année 2022. (-95.000€ par rapport au BP 2021)

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune. Il est précisé que l'état précis des bases fiscales 2022 n'a pas été notifié par l'Etat à la commune, il s'agit donc d'estimation.

Pour 2022 ces produits sont estimés 5 530 800.00€. La hausse au regard du montant budgétisé en 2021 est expliquée par le dynamisme des bases fiscales communales mais également par les effets comptables de la réforme de la taxe d'habitation (le coefficient correcteur visant à neutraliser les effets de cette réforme étant imputé sur le chapitre 73 tandis que les compensations de taxes étaient auparavant perçues sur le chapitre comptable 74).

Les principaux produits seront les suivants :

- Imposition directe : 4 150 000€
- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 850.00€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 000.00€
- Taxe sur les déchets stockés : 100 000.00€
- Droits de place du marché : 75 000.00€
- TADE : 275 000.00€
- FPIC 99 000.00€

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester globalement stable en 2022. Il convient de préciser que le montant de ces dotations n'a pas été communiqué au moment de la préparation du budget. Par prudence ces recettes sont estimées au niveau de celles de 2021.

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat sont estimées à 188 310€

Au total les recettes de ce chapitre sont donc estimées à 2 431 401.00€.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles (Centre d'Hébergement, location Espace Agnès Sorel, locaux commerciaux) et de la redevance versée par l'exploitant de la cuisine centre dans le cadre de la convention de mise à disposition.

Ce chapitre est estimé à 126 000.00€ soit une légère hausse (de l'ordre de 25 000€) correspondant aux recettes liées à la mise à disposition de la cuisine centrale et à la reprise de la fréquentation du Centre d'Hébergement.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit estimé à 267 205€ correspond à l'aide annuelle versée depuis 2015 par le Fonds de Soutien dans le cadre de la sécurisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des remboursements d'assurances pour des dommages aux biens mais également des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clos). Pour 2022, ces recettes sont estimées à 275 000.00€ principalement en raison de la perception de legs en numéraire à hauteur de 260.000 €

2..2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie et la quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement prévues en 2022 sont les suivantes :

⇨ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel, programme relatif aux écoles. **Total : 333 362.00€**

⇨ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 825 378.00€**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

⇨ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, programme voies cyclables nord/sud, pôle multimodal à la gare ferroviaire. **Total : 596 750.00€**

⇨ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, mise en sécurité incendie et maitrise d'œuvre pour restauration de la Collégiale Saint Ours, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine, programme de restauration des collections. **Total : 502 010.00€**

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville est estimé à 1 474 839.67€ pour 2022.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Pour chaque projet une prospection est réalisée pour la recherche de financement externe et particulièrement de subventions de la part de nos partenaires institutionnels. Les subventions d'équipement reçues sont estimées à 715 000€ pour l'exercice 2022.

❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimées à 350 000.00€
- De la taxe d'aménagement (TAM) estimées à 100 000.00€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 000 000. 00€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (amortissements et virement à l'investissement mais également des crédits prévus à hauteur de 360 000.00€ au chapitre 041 (opérations patrimoniales : avances versées lors de marchés publics, opérations de régularisation de l'inventaire)

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

IV. Montant du budget consolidé (budget principal et annexe)

Le montant total du budget primitif 2022 est de 14 297 557.00€
La ville ne dispose pas de budget annexe.

V. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

Un tableau joint en annexe du présent rapport récapitule les APCP ouvertes pour l'exercice budgétaire 2022.

VI. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt il est impératif que la ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute). L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement. Il est précisé que pour calculer cet autofinancement certaines rubriques sont retraités : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.
En 2022 cette épargne brute est prévue à 1 547 005 €.

Cet autofinancement prévisionnel est donc supérieur à l'objectif que nous nous étions fixé dans le ROB.
Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement de 2014 à 2021 à partir de 3 courbes : d'une part l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2020 (*en bleu*), d'autre part l'autofinancement brut prévu budgétairement jusqu'en 2021 (*en rouge*), enfin l'autofinancement net réalisé (*en vert*).

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

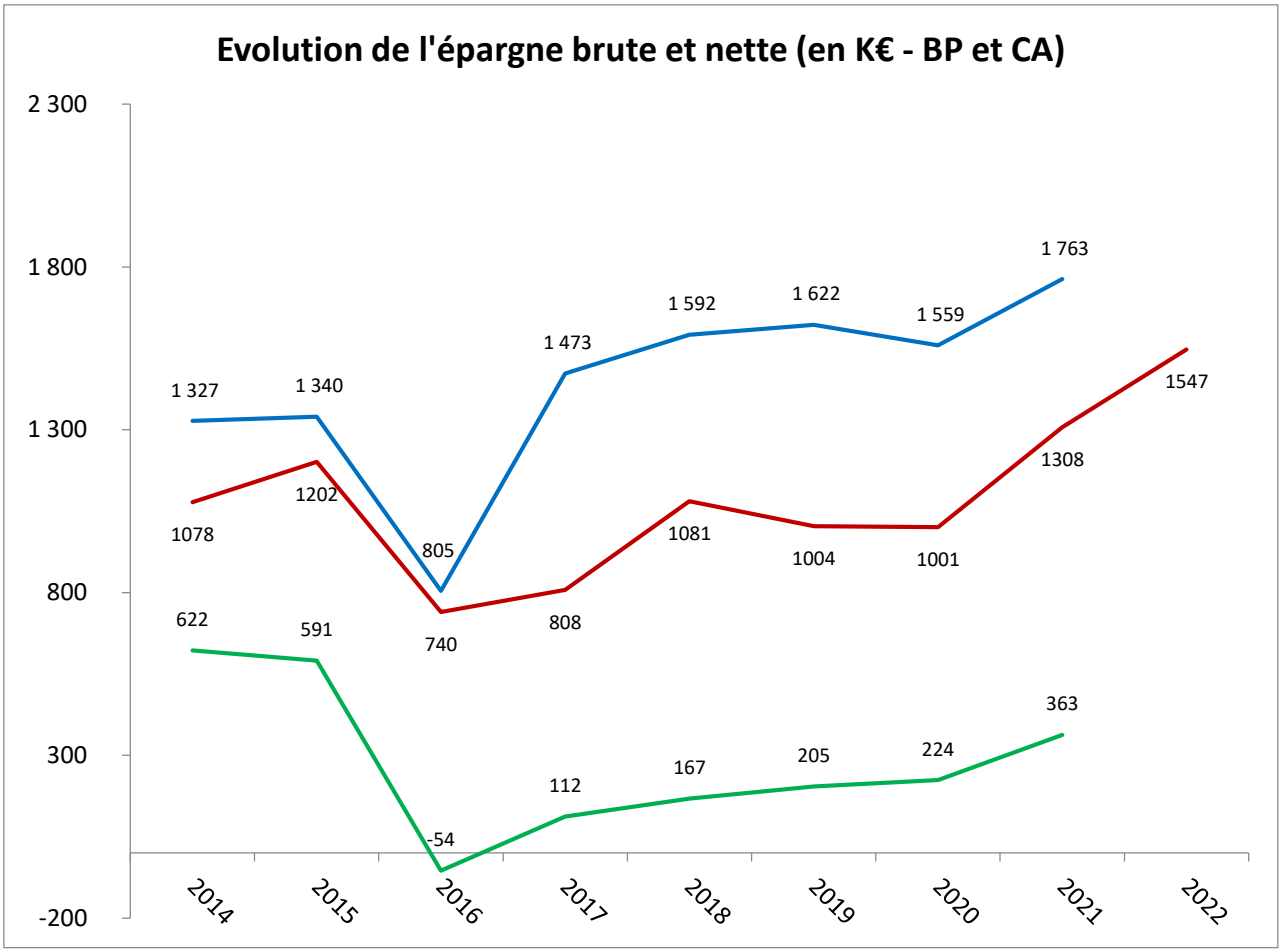

VII. Niveau d'endettement de la collectivité

La ville présente un endettement maitrisé puisque la quasi-intégralité de l'encours est composé d'emprunts à taux fixe le reste étant des taux variables simple, adossés à des indices financiers bien connus. Aucun emprunt structuré n'est présent à ce jour dans l'encours de la ville.
Sans mobilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2022, l'encours de dette au 31 décembre serait de 13,92M€ (hors fonds de soutien déduit) soit 11,40M€ Fonds de soutien déduit.

L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

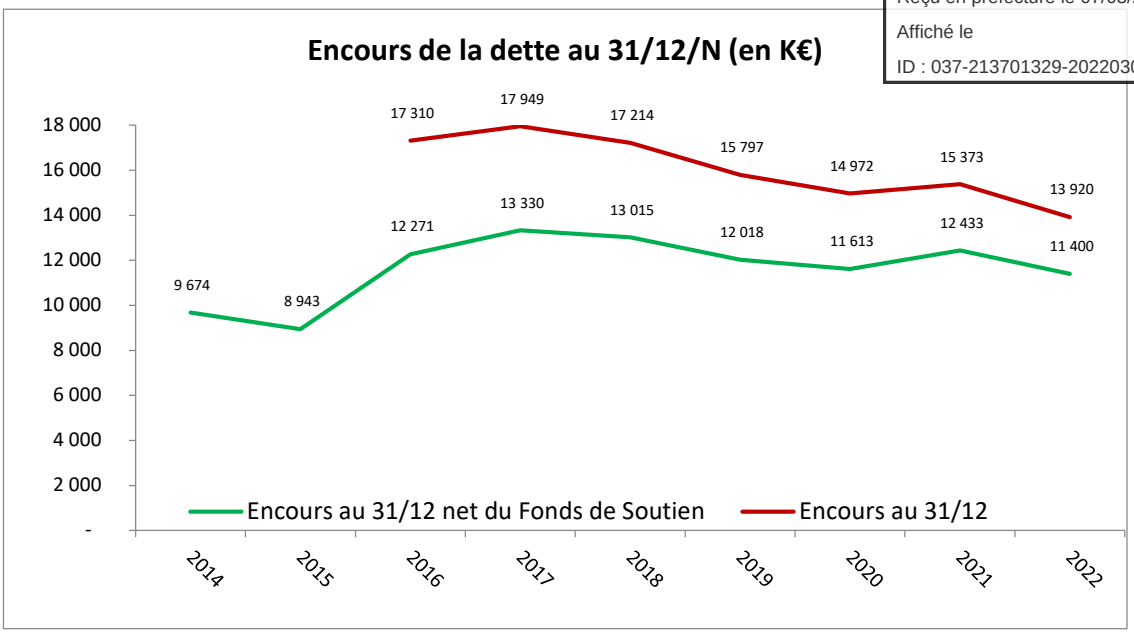

Au budget primitif 2022, afin de financer un programme d'investissement ambitieux un emprunt de 1M€ est inscrit. Dans l'hypothèse où cet emprunt sera mobilisé l'encours de dette au 31 décembre 2022 sera le suivant :

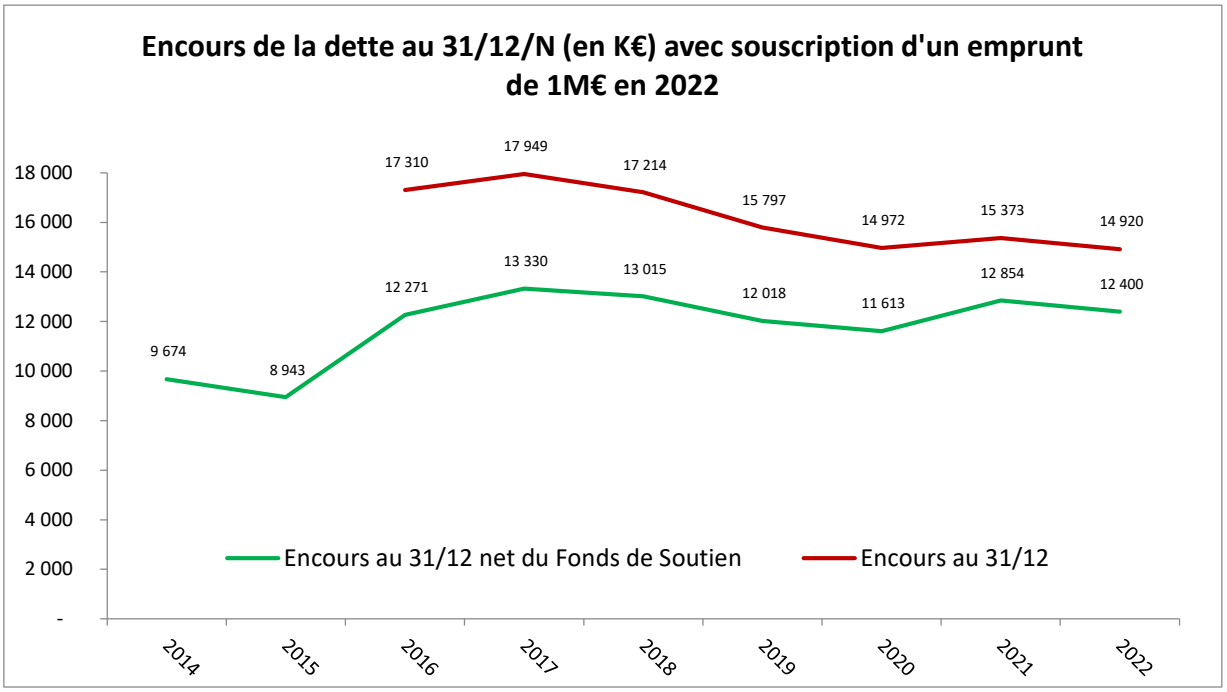

Aussi, emprunter 1M€ au titre de l'exercice 2022 permet de poursuivre la dynamique de désendettement de la ville. Un des indicateurs pertinents pour évaluer la dynamique de l'endettement d'une collectivité est le flux net d'emprunt illustré par le tableau ci-dessous (en K€). En effet, le flux net d'emprunt correspond à la différence entre les emprunts souscrits sur une année et le remboursement annuel du capital des emprunts.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Souscription de nouveaux emprunts	690,00 €	- €	510,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €
Amortissement du capital des emprunts	1 430,00 €	1 417,00 €	1 335,00 €	1 399,00 €	1 450,00 €
Flux net emprunt annuel	- 740,00 €	- 1 417,00 €	- 825,00 €	401,00 €	- 450,00 €
Désendettement cumulé	- 740,00 €	- 2 157,00 €	- 2 982,00 €	- 2 581,00 €	- 3 031,00 €

On constate donc que cet indicateur serait à nouveau négatif pour 2022 ce qui traduit un désendettement de la collectivité sur l'exercice. De plus lors de ces cinq dernières années, la ville s'est désendettée de plus de 3M€.

VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

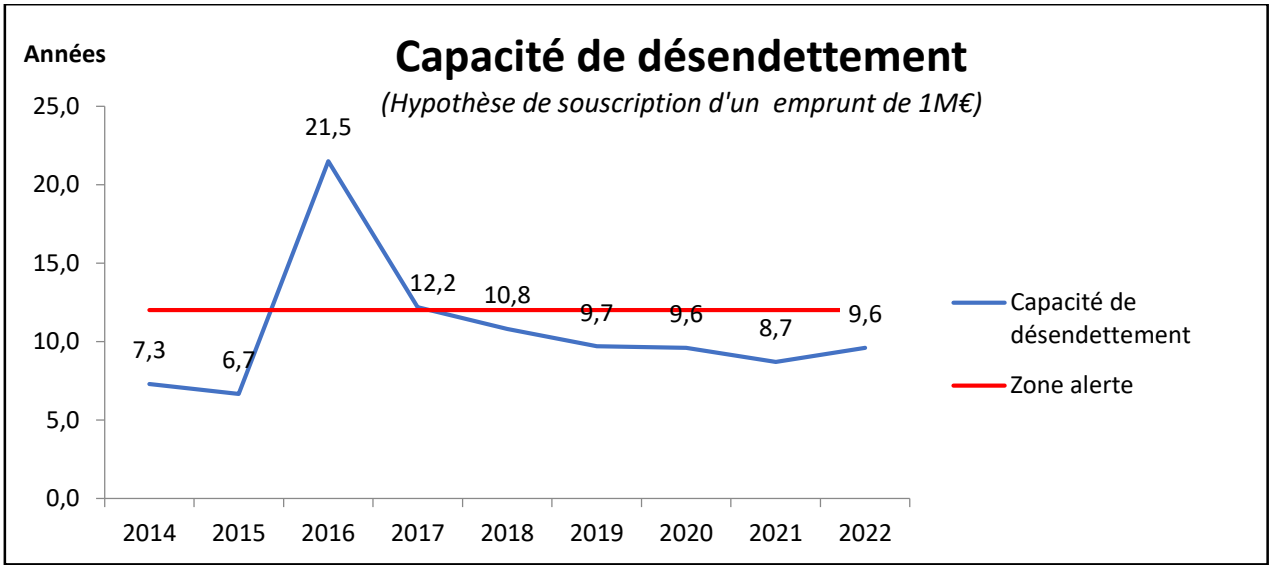

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

IX Niveau des taux d'imposition

Depuis 2021 et à la suite des mesures gouvernementales de suppression de la taxe d'habitation, en remplacement de cette taxe, les communes se voient transférer la part communale de la taxe foncière sur le non bâti.
Désormais le taux communal de taxe foncière sur le bâti est donc la somme entre le taux communal (24.17%) et l'ancien taux départemental (16.48%) soit 40.65%. Les taux d'imposition 2022 votés par le Conseil Municipal seront identiques à 2021 seront donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**
- Taux taxe habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : **15.45%**

Annexe dcm 18

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Ville de Loches
- Programme d'Investissements dépenses 2022

Projet	Descriptif	Crédits ouverts
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE		
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS		
		42 500 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL		
		111 000 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES		
		97 350 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS		
		30 700 €
202101-05- AQUILON		
		47 012 €
202101-06- CENTRE DE LOISIRS		
		4 800 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE		**333 362 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Projet	Descriptif	Crédits ouverts
AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS		
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE (pour mémoire 250 000€ prévus au PPI)		
Voirie		
		265 000 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE		
		35 000 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC		
		84 174 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX		
		135 958 €
202102-05 - GESTION DES PERILS		
		100 000 €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX		
		104 552 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION		
		51 000 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX (pour mémoire 30 000€ de prévus au PPI		
		49 694 €
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS		**825 378 €**
URBANISME INTERGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		
AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS		
		20 000 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN		
		510 000 €
202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP		
		7 750 €
202103-04 - VOIES CYCLABLES NORD SUD GRANDS AXES TRANSVERSAUX		
		50 000 €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE		
		9 000 €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		**596 750 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Projet	Descriptif	Crédits ouverts
AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES		
		75 500 €
202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV		
		100 000 €
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS		
		100 000 €
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS		
		150 000 €
202104-05 - FINALISATION RESTAURATION ORGUE SAINT-ANTOINE		
		40 000 €
202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE		
		3 400 €
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS		
		21 600 €
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES		
202104-09 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE		
		11 510 €
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		**502 010 €**
AUTRES PROJETS NON IDENTIFIES AU PPI		
Autres	Subvention apprentis d'Auteuil	**3 000 €**
TOTAL AUTRES PROJETS		**3 000 €**
	TOTAL DES PROJETS BUDGETES =>	**2 260 500 €**

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le
ID : 037-213701329-20220307-2022_03_18DCM-BF

Annexe DCM 18

Suivi budgétaire des APCP

Autorisation de programme			Crédits de Paiements Exercice budgétaire								Financement prévisionnel	
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2021/11/74	Révision AP	Montant AP Révisée	2021 *(crédits ouverts pour mémoire)*	2021 CA	2022	2023	>=2024	Total crédits paiement	Nature	Montant
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	1 857 000,00 €	3 451 461,99 €	5 308 461,99 €	127 000,00 €	100 099,99 €	333 362,00 €	260 000,00 €	4 615 000,00 €	5 308 461,99 €	Financement externe Autofinancement	34 500,00 € 5 273 961,99 €
Total AP 202101		**1 857 000,00 €**	**3 451 461,99 €**	**5 308 461,99 €**	**127 000,00 €**	**100 099,99 €**	**333 362,00 €**	**260 000,00 €**	**4 615 000,00 €**	**5 308 461,99 €**		**5 308 461,99 €**
202102	Continuité des services publics essentiels	6 298 170,00 €	709 308,35 €	7 007 478,35 €	763 170,00 €	737 100,35 €	825 378,00 €	685 000,00 €	4 760 000,00 €	- € 7 007 478,35 €	Financement externe Autofinancement	235 833,00 € 6 771 645,35 €
Total AP 202102		**6 298 170,00 €**	**709 308,35 €**	**7 007 478,35 €**	**763 170,00 €**	**737 100,35 €**	**825 378,00 €**	**685 000,00 €**	**4 760 000,00 €**	**7 007 478,35 €**		**7 007 478,35 €**
202103	Urbanisme intégré dans un environnement préservé	3 963 469,00 €	1 069 191,77 €	5 032 660,77 €	1 418 800,00 €	1 330 164,77 €	596 750,00 €	831 353,00 €	2 274 393,00 €	- € 5 032 660,77 €	Financement externe Autofinancement	1 873 216,00 € 3 159 444,77 €
Total AP 202103		**3 963 469,00 €**	**1 069 191,77 €**	**5 032 660,77 €**	**1 418 800,00 €**	**1 330 164,77 €**	**596 750,00 €**	**831 353,00 €**	**2 274 393,00 €**	**5 032 660,77 €**		**5 032 660,77 €**
202104	Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel	3 859 884,00 €	742 031,76 €	4 601 915,76 €	697 564,00 €	472 585,76 €	502 010,00 €	205 000,00 €	3 422 320,00 €	- € 4 601 915,76 €	Financement externe Autofinancement	1 663 033,00 € 2 938 882,76 €
Total AP 202104		**3 859 884,00 €**	**742 031,76 €**	**4 601 915,76 €**	**697 564,00 €**	**472 585,76 €**	**502 010,00 €**	**205 000,00 €**	**3 422 320,00 €**	**4 601 915,76 €**		**4 601 915,76 €**
TOTAL GENERAL		**15 978 523,00 €**	**5 971 993,87 €**	**21 950 516,87 €**	**3 006 534,00 €**	**2 639 950,87 €**	**2 257 500,00 €**	**1 981 353,00 €**	**15 071 713,00 €**	**21 950 516,87 €**		**21 950 516,87 €**